

COMMUNE
DE GONDREXANGE



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 février 2025

144 RUE DE L'EGLISE
57815 GONDREXANGE

NOMBRE DES CONSEILLERS ELUS : 11
NOMBRE DES CONSEILLERS EN FONCTIONS : 11
NOMBRE DES CONSEILLERS PRESENTS : 9
Date de convocation du Conseil municipal : le 18.02.2025

Le 25 février deux mille vingt-cinq à 19h45, l'assemblée, régulièrement convoquée le 18 février 2025, s'est réunie sous la présidence de **M. STAUB Alain – Maire**

Présents : Monsieur STAUB Alain, Monsieur VERRIER Jacky, Madame COLONNE Gérardine, Monsieur MANSUY Laurent, Monsieur BAUCHARD Jean-Christophe, Madame CLEMENT Céline, Monsieur DOMMINGER Joël, Monsieur MANSUY Benoît, Monsieur VANDERBOSSE Alain.

Absents excusés :

Madame CEZARD Joëlle a donné procuration à Mme COLONNE Gérardine
Madame LORENZ Céline

Monsieur DOMMINGER Joël a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 18 décembre 2024, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Céline CLEMENT. Il convient à ce titre que les membres du conseil le valident ou demandent à le modifier. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 18 décembre 2024 est approuvé.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- 1) Subvention à l'association « Les p'tites Marmottes »
- 2) Refacturation de 50% de la facture pour changement BAES et extincteurs de l'église au Conseil de Fabrique
- 3) Avancement de grade de l'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles
- 4) Vote du CFU 2024 du budget annexe « Lotissement »
- 5) Affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe « Lotissement »
- 6) Demande de subvention pour un élève scolarisé au collège de Moussey
- 7) Dotation budgétaire à la bibliothèque pour 2025
- 8) Demande de subvention à l'Euro Département pour la remise à niveau de la collection de base

Informations diverses :

1) Subvention à l'association « Les p'tites Marmottes »

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Présents : 9 Délégation de vote : 1 Absents : 1
Type de scrutin : ordinaire
Votes pour : 10 votes contre : 0 Abstentions : 0
Délibération transmise au contrôle de légalité le 26/02/2025
Délibération affichée le 11/03/2025

Monsieur le maire rappelle le contexte dans lequel a été établi et signé cette convention tripartite. Il explique également que ce mode de fonctionnement est spécifique à Gondrexange et Hertzling. En effet les autres communes rattachées au périscolaire de Héming reversent une participation aux frais de fonctionnement directement à la commune de Héming.

M. le maire présente le courrier et la demande faite par le périscolaire de Héming pour la participation 2024/2025 aux frais du poste supplémentaire d'animatrice qui s'élève à 13 446€. D'après le relevé des inscriptions fourni par l'association, 20 élèves de l'école de Gondrexange fréquentent le périscolaire : 17 élèves sont domiciliés à Gondrexange, 1 est domicilié à Hertzling et 2 élèves viennent de l'extérieur.

En concertation avec la commune d'Hertzling, chaque commune prend à sa charge un élève « extérieur ».

Le décompte final pour chaque commune est donc le suivant :

- Gondrexange : $13\,446 \times 18/20 = 12\,101,40\text{€}$
 - Hertzling : $13\,446 \times 2/20 = 1\,344,60\text{€}$
- TOTAL 13 446 €

Approuvé à l'unanimité

2) Refacturation de 50% de la facture pour changement BAES et extincteurs de l'église au Conseil de Fabrique

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Présents : 9 Délégation de vote : 1 Absents : 1
Type de scrutin : ordinaire
Votes pour : 10 votes contre : 0 Abstentions : 0
Délibération transmise au contrôle de légalité le 26/02/2025
Délibération affichée le 11/03/2025

M. le maire explique que suite à la visite de sécurité de la salle polyvalente et du gymnase, il a été porté à la connaissance de la commission que l'église, vu sa capacité d'accueil, devrait, elle aussi, faire l'objet d'une visite régulière de sécurité.

Afin d'être dans les règles, il est nécessaire d'équiper l'église de BAES et d'extincteurs.

Bien que cet aménagement soit du ressort du Conseil de Fabrique, le Conseil Municipal décide de l'installation des BAES et des extincteurs.

M. le maire propose de payer la totalité de la facture mais de refacturer la moitié des BAES au Conseil de Fabrique.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Approuvé à l'unanimité

3) Avancement de grade de l'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Présents : 8 Délégation de vote : 1 Absents : 2
Type de scrutin : ordinaire
Votes pour : 9 votes contre : 0 Abstentions : 0
Délibération transmise au contrôle de légalité le 28/02/2025
Délibération affichée le 11/03/2025

M. le maire explique que l'aide maternelle est au service de la commune depuis 37 ans, qu'actuellement elle est à l'échelon 11 du grade d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles et qu'il souhaite, indépendamment de la demande de médaille d'honneur des 30 ans, passer le poste en emploi d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe, à compter du 01/09/2025.

S'engage une conversation concernant la demande de médaille des 30 ans et la prime qui peut l'accompagner. M. le Maire répond que ce point sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

M. MANSUY Laurent quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- de supprimer le poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles
- de créer le poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles

Approuvé à l'unanimité

4) Vote du CFU 2024 du budget annexe « Lotissement »

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Présents : 9 Délégation de vote : 1 Absents : 1
Type de scrutin : ordinaire
Votes pour : 9 votes contre : 0 Abstentions : 0 1 non votant
Délibération transmise au contrôle de légalité le 04/03/2025
Délibération affichée le 11/03/2025

M. le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte financier unique concernant le budget annexe " Lotissement" de la commune pour l'exercice 2024.

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le compte financier unique concernant le budget annexe " Lotissement" de la commune, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

25301 - LOT-GONDREXANGE

Exercice 2024

| I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES | | | | | I |
|---|--|---|--------------------------|---|-------------------------------------|
| Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés | | | | | B2 |
| | Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1 | Part affectée à l'investissement : exercice N | Résultat de l'exercice N | Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire | Résultat de clôture de l'exercice N |
| I - Budget principal | | | | | |
| Investissement | | | | | |
| Fonctionnement | | | | | |
| TOTAL I | | | | | |
| II - Budgets des services à caractère administratif | | | | | |
| LOT-GONDREXANGE | | | | | |
| Investissement | 20 486,40 | | -10 670,73 | | 9 815,67 |
| Fonctionnement | 8 541,16 | | -3 429,80 | | 5 111,36 |
| Sous-Total | 29 027,56 | | -14 100,53 | | 14 927,03 |
| TOTAL II | 29 027,56 | | -14 100,53 | | 14 927,03 |
| III - Budgets des services à caractère industriel et commercial | | | | | |
| TOTAL III | | | | | |
| TOTAL I + II + III | 29 027,56 | | -14 100,53 | | 14 927,03 |

LOTISSEMENT (M57) - LOTISSEMENT - CFU - 2024

| I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES | | I |
|--|--|----|
| PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE | | B1 |

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|----------------|--------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 38 490,95 | 36 527,28 | 75 018,23 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 34 149,30 | 35 776,83 | 69 926,13 |
| | Restes à réaliser | C | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 45 561,28 | 45 068,44 | 90 629,72 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 44 820,03 | 39 206,63 | 84 026,66 |
| | Restes à réaliser | F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | -10 670,73 | -3 429,80 | -14 100,53 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | 20 486,40 | 8 541,16 | 29 027,56 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent /déficit | G + H | 9 815,67 | 5 111,36 | 14 927,03 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G + H + I | 9 815,67 | 5 111,36 | 14 927,03 |

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Considérant les éléments susvisés ;
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 9 voix pour 0 voix contre et 0 abstentions s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,
 - APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe de la commune

- DONNE pouvoir à M le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

M. le maire explique que l'échéance 2025 du crédit pour le Lotissement pourra encore être prise en charge par le budget annexe mais que pour les années suivantes, si la dernière parcelle ne se vend pas, il faudra prendre sur le budget principal.

Une discussion s'engage sur la forme de la publicité à faire en bordure de route, aux entrées du village par la commune puisque par le biais des agences immobilières rien ne bouge. M. Verrier propose de se rapprocher de la commune de Héming pour leur demander comment ils ont fait et quels supports ils ont utilisé.

Approuvé à l'unanimité

5) Affectation du résultat du budget annexe « Lotissement »

| | | |
|--|------------------------|-----------------|
| Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11 | | |
| Présents : 9 | Délégation de vote : 1 | Absents : 1 |
| Type de scrutin : ordinaire | | |
| Votes pour : 10 | votes contre : 0 | Abstentions : 0 |
| Délibération transmise au contrôle de légalité le 04/03/2025 | | |
| Délibération affichée le 11/03/2025 | | |

Le conseil municipal après avoir entendu et approuvé le compte financier unique du budget annexe lotissement 2024 de la commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 et considérant les éléments suivants :

| Solde d'exécution de la section d'investissement exerci 2024 | |
|---|-----------------|
| Résultat de l'exercice | -10 670,73 |
| Résultat antérieurs | 20 486,40 |
| Solde d'exécution cumulé | 9 815,67 |
| Restes à réaliser au 31 décembre | |
| Dépenses | 0,00 |
| Recettes | 0,00 |
| Solde des restes à réaliser | 0,00 |
| Besoin de financement de la section d'investissement | |
| Rappel du solde d'exécution cumulé | 9 815,67 |
| Rappel du solde des restes à réaliser | 0,00 |
| Excédent de financement de l'investissement | 9 815,67 |
| Resultat de fonctionnement à affecter | |
| Résultat de l'exercice | -3 429,80 |
| Résultat antérieur | 8 541,16 |
| Total à affecter | 5 111,36 |

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat cumulé de section de fonctionnement comme suit :

| | |
|---|-----------------|
| 1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP) | 0,00 |
| 2° Affectation complémentaire en réserves | 0,00 |
| 3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002) | 5 111,36 |

Approuvé à l'unanimité

6) Demande de subvention pour un élève scolarisé au collège de Moussey

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
 Présents : 9 Délégation de vote : 1 Absents : 1
 Type de scrutin : ordinaire
 Votes pour : 10 votes contre : 0 Abstentions : 0
 Délibération transmise au contrôle de légalité le 04/03/2025
 Délibération affichée le 11/03/2025

Le maire présente un courrier reçu d'un enseignant d'histoire-géographie du collège « Les Etangs » de Moussey concernant un projet pédagogique autour du thème " Les Mosellans et la Résistance durant la Seconde Guerre Mondiale".

Ce projet comporte un voyage pédagogique à Paris et en Normandie du 25 au 28 mars 2025.

Le coût du projet s'élève à 9500 euros pour les 18 élèves de 4ème et 3ème (dont un élève venant de Gondrexange), une subvention de 7 200 euros leur a été accordée, cependant pour éviter un coût encore trop onéreux pour les parents, ils sollicitent les communes, qui ont un ou des élèves concernés par ce voyage, afin d'obtenir une aide financière supplémentaire.

Le maire propose de participer à hauteur de 50 euros.

Le conseil municipal après avoir entendu les explications et avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la proposition de monsieur le maire et l'autorise à effectuer le versement au collège "Les Etangs".

Approuvé à l'unanimité

7) Dotation budgétaire à la bibliothèque pour 2025

| | | |
|--|------------------------|-----------------|
| Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11 | | |
| Présents : 9 | Délégation de vote : 1 | Absents : 1 |
| Type de scrutin : ordinaire | | |
| Votes pour : 10 | votes contre : 0 | Abstentions : 0 |
| Délibération transmise au contrôle de légalité le 04/03/2025 | | |
| Délibération affichée le 11/03/2025 | | |

M. le Maire explique qu'afin de pouvoir bénéficier de la subvention du département pour le renouvellement de la collection de base de la bibliothèque, une nouvelle convention doit être signée avec le Département de la Moselle.

Cette convention prévoit notamment que la commune doit au minimum budgéter 1 euro par habitant par an.

Le conseil municipal doit donc délibérer pour déterminer le montant de la dotation budgétaire pour la bibliothèque pour l'année 2025.

Après avoir entendu les explications de monsieur le maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de prévoir la somme de 500 € à l'article 60225 au budget 2025.

Approuvé à l'unanimité

8) Demande de subvention à l'Euro Département pour la remise à niveau de la collection de base

| | | |
|--|------------------------|-----------------|
| Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11 | | |
| Présents : 9 | Délégation de vote : 1 | Absents : 1 |
| Type de scrutin : ordinaire | | |
| Votes pour : 10 | votes contre : 0 | Abstentions : 0 |
| Délibération transmise au contrôle de légalité le 05/03/2025 | | |
| Délibération affichée le 11/03/2025 | | |

Le Maire soumet au Conseil la proposition de développer et de compléter encore davantage les collections de la bibliothèque communale créée en 1989 en acquérant de nouveaux ouvrages dans une librairie spécialisée.

La direction de la lecture publique et des Bibliothèques du Conseil Départemental de la Moselle propose aux bibliothèques municipales une aide forfaitaire de 1 000 € pour la remise à niveau ou le développement des collections.

Dans ce cadre, le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour l'autoriser à demander cette subvention de 1 000€ malgré le fait que la bibliothèque n'ai pas encore fourni le devis.

Après examen et délibération, le Conseil :

- charge le Maire de procéder, avec le référent de la bibliothèque communale, à l'acquisition de nouveaux ouvrages

- sollicite la subvention de la Direction de la Lecture publique et des bibliothèques du Conseil Départemental de la Moselle, au titre de la "mise à niveau d'une collection de base".

- autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents.

Approuvé à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

- **Le Portail du cimetière** va être changé. Visualisation et explications des différents devis Schertz et Atelier KLEIN. Le prix variant du simple au double il a été décidé de choisir Schertz.
- **Des lamelles occultantes autour du nouveau cimetière vont être posées.**
Des devis ont été demandé à :
 - ⇒ Districlos Est : 1 421,68 € TTC
 - ⇒ Schertz Aménagement : 1 550,40 € TTC
 - ⇒ Hydralians : 4 002,00 € TTC
- **Eclairage Public : visualisation des tableaux comparatifs**
 - ⇒ Baisse de 55 % de la consommation d'électricité : comparaison du 1/10 au 30/11/2021 et du 1/10 au 30/11/2024 (de 8 905 kwh à 4 010 kwh)
 - ⇒ Baisse de 51 % de la consommation d'électricité : comparaison du 1/12 au 31/01/2022 et du 1/12 au 31/01/2024 (de 11 562 kwh à 5 769 kwh)
- **Conseil de Fabrique** : lecture du courrier adressé au Conseil Municipal pour bénéficier de la gratuité de la salle pour le repas du 27 avril 2025. car c'est pour financer le changement de l'éclairage de l'église. Rappel est fait du règlement intérieur de location de la salle polyvalente.
M. le maire, bien que ce point ne soit pas à l'ordre du jour, demande l'avis du Conseil, qui à 3 voix pour et 7 voix contre, refuse la gratuité.

- Déclaration de candidature : M. le maire donne lecture de la lettre déposée par M. Hentz Nicolas qui informe le conseil de sa candidature aux prochaines élections municipales.
- M. le maire demande si un conseiller veut l'accompagner à l'Assemblée Générale de l'Association des Maires du Pays de Sarrebourg le samedi 8/03/2025 avec repas à Bonne Fontaine à midi
- Marquage au sol sur la route et changement de signalisation.

La séance est levée à 21h15.

Le Maire
Alain STAUB



Le secrétaire de séance
DOMMINGER Joël



